

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-02-05

SEANCE DU Lundi 16 Février 2026

Date de la convocation : lundi 09 février 2026

L'an deux mil vingt-six le seize février, à 20H30, le Conseil d'administration de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 13

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LACAM Sébastien, RISPE Laurence, LOMBRIL Sébastien, BELDA Laure, FORESTIÉ Edouard

Absentes excusées : 4

DEL RIO Sandy donne pouvoir à SERNY Philippe, GIRARD Natacha donne pouvoir à MAYMAT Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, BODOT Damien

Absente non excusée : 1

DIAZ Sandrine

Monsieur LORMIERES Philippe été élu secrétaire de séance.

Objet : Attributions des subventions communales pour l'année 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions faites par les diverses associations communales et divers organismes, pour l'année 2026.

Il indique que la commission des finances s'est réunie le mardi 10 février 2026, pour étudier ces demandes.

Après étude, il propose d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant
ACCA St-Nauphary	100.00
ACCA St-Nauphary (subvention exceptionnelle PEDT)	100.00
Amicale des parents d'élèves	100.00
Amicale des parents d'élèves (subvention exceptionnelle PEDT)	100.00
Amicale des Anciens Combattants	100.00

AR Prefecture

082-218201671-20260216-2026_02_05-DE
Reçu le 17/02/2026

Association Lo Réviscol	100.00
Association Les Joyeux Anciens	170.00
Association St-No Livres	100.00
Association St-No Livres (subvention exceptionnelle PEDT)	100.00
Comité des fêtes de Charros	1 050.00
Comité des fêtes de Saint-Nauphay	1 900.00
Gym Club de St-Nauphary	100.00
SPA du Ramier	967.00
SNAC Omnisport	5 300.00
SNAC Omnisport (subvention exceptionnelle PEDT pour le SNAC Pétanque)	100.00
SNAC Omnisport (subvention exceptionnelle PEDT pour le SNAC Basket)	100.00
St-Nauphary Vélo Sport	100.00
A.I.P.A.D.A.V	400.00
Association les belles montées	100.00
TOTAL	11 087.00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer les subventions citées ci-dessus, soit pour la somme totale de **11 087 €** pour l'année 2026
- Précise que cette somme sera inscrite au budget communal 2026 au compte 65748.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce correspondante

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 17 février 2026.

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES,



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/02/2026
et publication ou notification
du 17 février 2026
Le Maire,

Bernard PAILLARES

